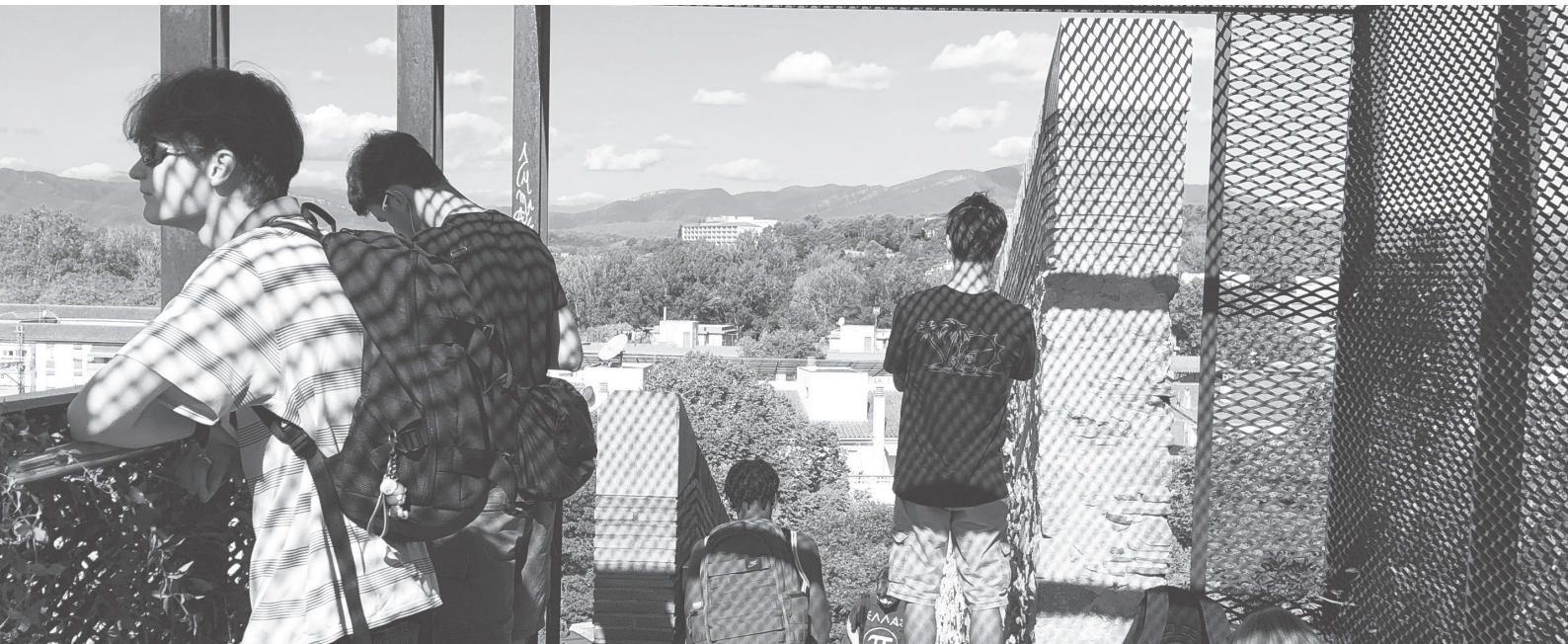


Taxe d'apprentissage 2023

VOUS AVEZ JUSQU'AU 5 OCTOBRE POUR CHOISIR L'ENSACF



L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND PEUT BÉNÉFICIER DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE VERSÉE PAR LES ENTREPRISES.

La taxe d'apprentissage est un réel soutien au développement de la pédagogie et de la vie étudiante au sein de l'école.

Grâce à vous, l'ENSACF maintient la gratuité du voyage pédagogique des premières années.

Vous facilitez le financement des voyages pédagogiques et des déplacements sur sites indispensables à l'apprentissage en architecture.

Vous contribuez également à la diffusion de la culture architecturale en soutenant la production et la valorisation des travaux étudiants et du savoir-faire clermontois : expositions en interne, organisation de conférences de grande qualité et publication des Projets de fin d'études de nos diplômés.

Votre participation à la formation des architectes de demain est essentielle !

1 → Je me connecte sur l'espace privé employeur sur la plateforme [SOLTEA](#) via le portail [Net Entreprises](#)

2 → Je recherche le bénéficiaire : École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand

